



EAU

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de la Régie de l'Aqueduc de la Tontouta

-
Exercice 2024



TABLE DES MATIERES

1 Le Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN).....	4
1.1 Les compétences du SIGN	4
1.2 Le mode de gestion de la régie des eaux de l'aqueduc de la Tontouta	4
2 Les caractéristiques de la régie des eaux.....	6
2.1 Les usagers de la régie des eaux	6
2.2 Les installations de la régie des eaux	6
2.2.1 Schéma de principe des installations de la régie.....	6
2.2.2 Installations pour la production d'eau potable	7
2.2.3 Installations pour l'adduction d'eau potable.....	7
3 L'exploitation de la régie des eaux.....	8
3.1 La production d'eau potable.....	8
3.1.1 Bilan des volumes produits	8
3.1.2 Consommation d'énergie et de réactifs	8
3.2 L'adduction d'eau potable	9
3.2.1 Bilan des volumes livrés par l'Aqueduc	9
3.2.2 Part de l'Aqueduc dans les volumes d'eau mis en distribution sur le Grand Nouméa	
10	
3.2.3 Qualité de l'eau livrée	10
3.2.4 La performance de l'adduction - Volume de pertes	12
3.3 Le service rendu aux usagers	13
3.3.1 Les volumes livrés par commune.....	13
3.3.2 Part des livraisons de l'Aqueduc dans les volumes mis en distribution	14
4 La gestion du patrimoine de la régie des eaux.....	15
4.1 Les travaux de premier établissement – Travaux Neufs.....	15
4.1.1 Les travaux réalisés par le concessionnaire.....	15
4.1.2 Travaux réalisés par la régie des eaux	15
4.2 Les travaux d'entretien et de renouvellement.....	15
4.2.1 Les travaux réalisés par le concessionnaire.....	15
4.2.2 Travaux réalisés par la régie des eaux	16
4.3 La mise en œuvre du plan directeur d'investissement (PDI)	16
4.3.1 Présentation du plan directeur	16
4.3.2 Perspectives sur 5 ans : 2025-2029.....	16
5 Les aspects financiers de la régie des eaux	18

5.1	La tarification du service	18
5.2	La rémunération du concessionnaire	18
5.3	Bilan des charges et produits du concessionnaire	19
5.3.1	Le compte annuel de résultat d'exploitation	19
5.3.2	Équilibre global du contrat de concession de la régie de l'aqueduc	20
5.4	Bilan des charges et produits du budget annexe Eau du SIGN.....	21
5.5	Endettement du service	22
5.6	Les ratios financiers caractéristiques de la régie des eaux	24
5.6.1	Coût de la gestion de la régie des eaux	24
5.6.2	Le financement externe des investissements.....	25
5.6.3	Ratios financiers du budget annexe Eau du SIGN	25

1 LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GRAND NOUMÉA (SIGN)

1.1 Les compétences du SIGN

En vertu des statuts en vigueur depuis le 08 juillet 2014, le SIGN dispose, pour la compétence « Adduction d'eau potable », des prérogatives suivantes :

« *L'étude, la réalisation et l'exploitation de l'ouvrage d'adduction d'eau potable de la Tontouta pour le renforcement de l'alimentation en eau potable du Grand Nouméa.* »

Ces compétences s'exercent sur l'ensemble du territoire des quatre communes du Grand Nouméa, à savoir : Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa et Païta.

1.2 Le mode de gestion de la régie des eaux de l'aqueduc de la Tontouta

Par délibération n°2014/26 du 21 octobre 2014, il a été créé une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du service public de l'exploitation de l'adduction de la Tontouta.

Depuis 2010 et la prise de compétence en matière d'eau potable du SIGN, la gestion de ce service est confiée à un opérateur spécialisé via une contrat de concession de service public.

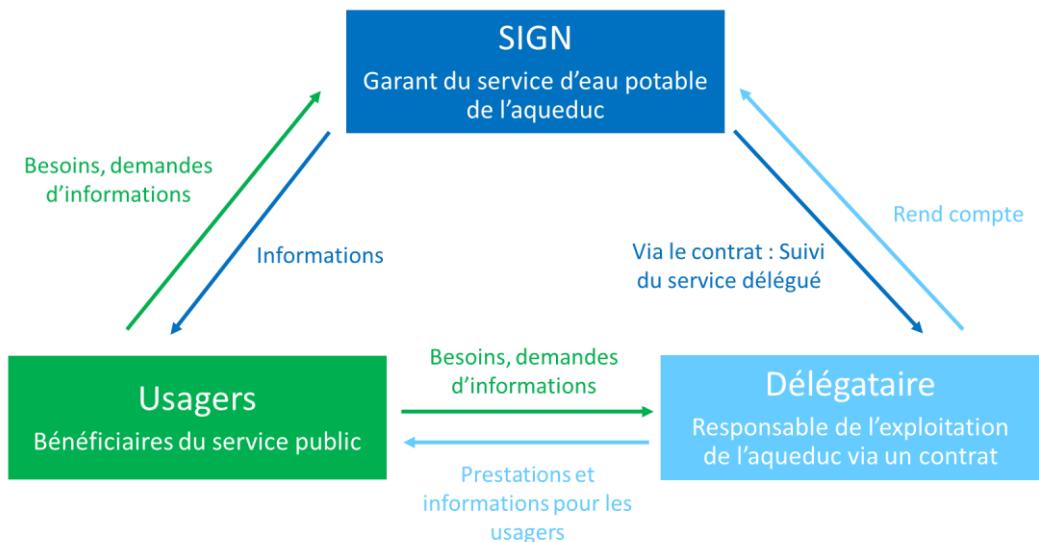
Les missions assumées par le concessionnaire en vertu du contrat en vigueur sont les suivantes :

- la production, l'adduction, le stockage et la vente en gros (fourniture) aux points de livraison d'eau potable des communes membres, 24h sur 24 et tous les jours de l'année, d'une eau présentant les qualités chimiques, physiques et bactériologiques imposées par la réglementation en vigueur,
- l'exploitation des infrastructures d'eau potable (ouvrages de production, de stockage et réseaux d'adduction) de façon à assurer la continuité de service aux usagers dont l'entretien, la surveillance et les réparations des installations du périmètre délégué,
- la réalisation de travaux de renouvellement et le cas échéant, d'améliorations du service, ainsi que des investissements prévus,
- la tenue à jour de l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel du service ainsi que le recueil, la mise à jour et la valorisation des informations relatives au fonctionnement des installations et à l'exécution du service,
- Le conseil et l'expertise technique sur les problématiques liées aux infrastructures du périmètre du contrat.
- la fourniture régulière et sur demande de toutes informations et synthèses sur le fonctionnement technique et financier du service.

La concession a été confié à la société Calédonienne Des Eaux (CDE) le 01/01/2022 pour une durée de 7 ans.

Le SIGN conserve les missions suivantes :

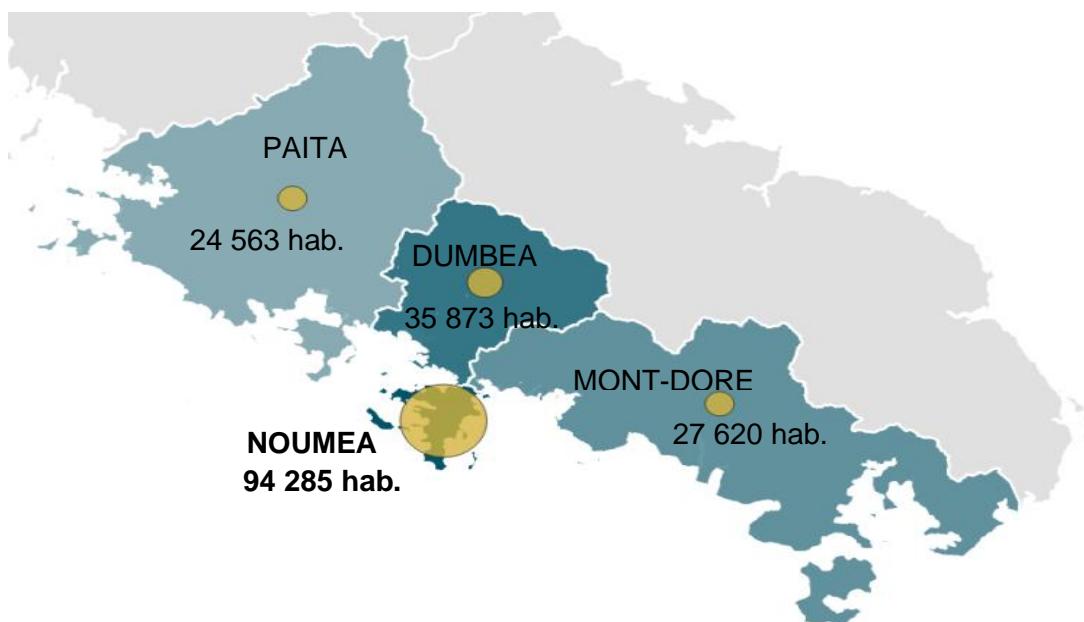
- le contrôle du respect des engagements du concessionnaire et de la bonne exécution du contrat,
- la définition et la réalisation des études et travaux neufs ou d'amélioration des installations,
- la définition des études stratégiques



2 LES CARACTERISTIQUES DE LA REGIE DES EAUX

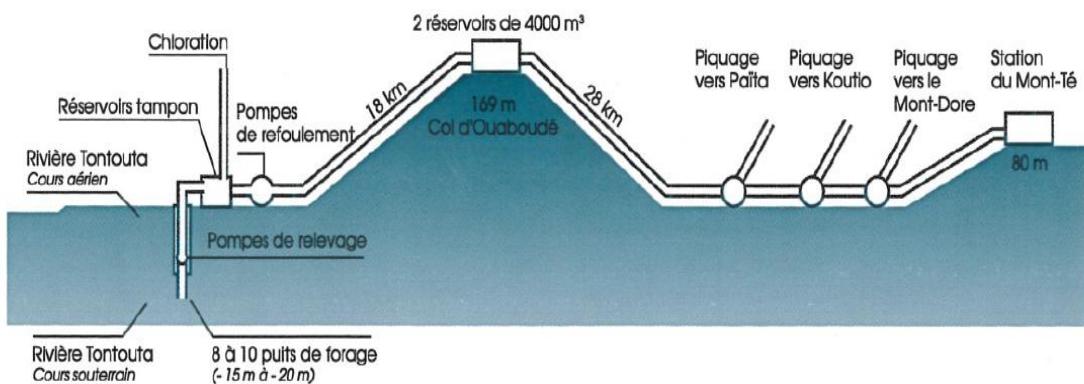
2.1 Les usagers de la régie des eaux

Les usagers de la Régie des eaux de l'Aqueduc de la Tontouta sont les habitants des quatre communes du Grand Nouméa : Nouméa, Mont Dore, Dumbéa, Païta, soit 182 341 habitants recensés en 2019.



2.2 Les installations de la régie des eaux

2.2.1 Schéma de principe des installations de la régie



2.2.2 Installations pour la production d'eau potable

L'unité de production de l'Aqueduc de la Tontouta est composée :

- d'un champ captant situé au niveau de la nappe alluviale en rive gauche de la rivière Tontouta sur la commune de Païta. Le champ captant est constitué de 11 forages équipés de 15 pompes, dont un forage positionné au-dessus d'une hauteur de crue centennale ;
- d'une station de production de la Côte 100 composée de :
 - o deux réservoirs tampons de 400 m³ ;
 - o une station de pompage comprenant 5 pompes de refoulement (4 de 1000 m³/h et une de 500 m³/h) ;
 - o une unité de désinfection de l'eau par injection au chlore gazeux ;
 - o une conduite de refoulement de 18 km jusqu'aux réservoirs de stockage.

2.2.3 Installations pour l'adduction d'eau potable

Les installations pour l'adduction de l'eau sont composées :

- de deux réservoirs de stockage installés au col de Ouaboudé situé sur la commune de Païta qui permettent de stocker jusqu'à 8 000 m³ d'eau (2 x 4000 m³) ;
- d'un réseau d'adduction gravitaire composé :
 - o d'une conduite principale de 27,6 km (acier revêtu DN 1000) ;
 - o d'antennes (12,8 km principalement en fonte ductile) amenant l'eau de la conduite principale vers les points de livraison ;
 - o de 19 points de livraison desservant les quatre communes du Grand Nouméa.

Les nombres de points de livraison par commune sont les suivants :

Dumbéa	7
Mont-Dore	3
Nouméa	3
Païta	6
TOTAL	19

3 L'EXPLOITATION DE LA REGIE DES EAUX

3.1 La production d'eau potable

3.1.1 Bilan des volumes produits

La station de production de la Côte 100 a produit, en 2024, **6 213 204 m³**, soit une augmentation de 32,3 % par rapport à 2023.

La production moyenne s'est ainsi établie à **17 022 m³ par jour** d'eau potable ce qui représente 23,6% de la capacité nominale de la station (72 000 m³/j).

Le mois de plus forte production en 2024 a été le mois de janvier avec 574 223 m³, soit un volume journalier moyen de 18 523 m³/j, qui représentait 26 % de la capacité nominale de pompage.

3.1.2 Consommation d'énergie et de réactifs

Le ratio « énergie par m³ produit » a été de 0,7 kWh/m³ en 2024.

	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023(%)
Nombre de m³ produits	4 680 227	6 216 222	5 773 540	4 696 578	6 213 204	+33,4%
Consommation d'énergie (kWh)	3 334 387	4 299 709	4 017 303	3 266 617	4 357 093	+32,3%
Ratio énergie par m³ produit	0,71	0,69	0,70	0,70	0,70	-

Le ratio de consommation de réactifs par m³ produit est de 0,88 g/m³ en 2024

	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023(%)
Nombre de m³ produits	4 680 227	6 216 222	5 573 540	4 696 578	6 213 204	32,3%
Quantité de Chlore consommé (T)	3,500 T	4,760 T	4,690 T	3,850 T	5,460 T	45,5%
Ratio de réactifs par m³ produit	0,75	0,77	0,81	0,82	0,88	7,2%

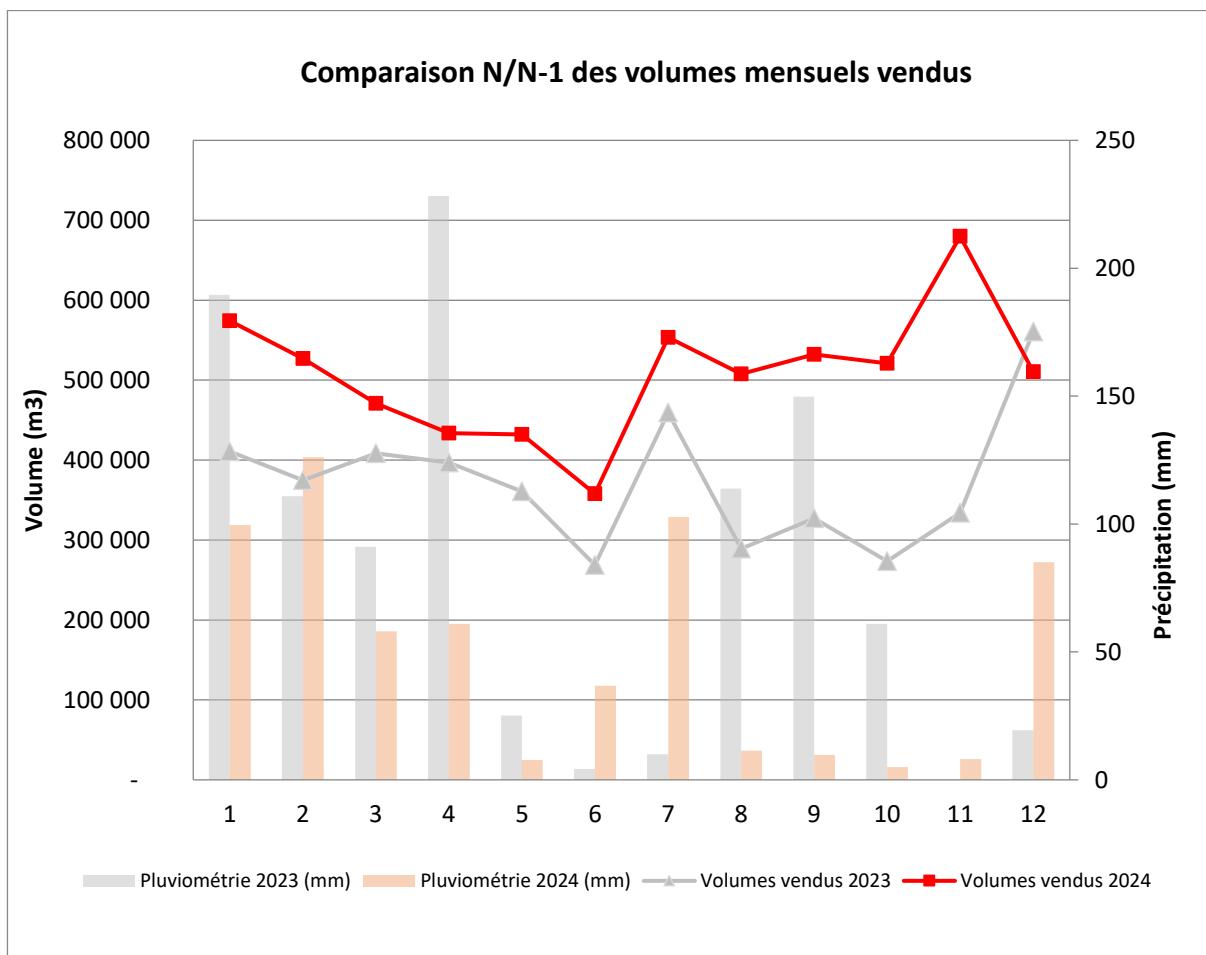
On constate une augmentation du ratio en 2022 suite à la mise en service de la re-chloration au niveau des réservoirs de Ouaboudé. La re-chloration n'a pas été utilisée en 2024 mais la consommation reste en augmentation, les évènements de mai 2024 ayant induit de fortes contraintes d'exploitation et conduit le délégataire à rehausser le taux de chlore par précaution.

3.2 L'adduction d'eau potable

3.2.1 Bilan des volumes livrés par l'Aqueduc

En 2024, le SIGN a livré 6 100 761 m³ d'eau aux 4 communes du Grand Nouméa ce qui correspond à une augmentation de 37% par rapport à 2023.

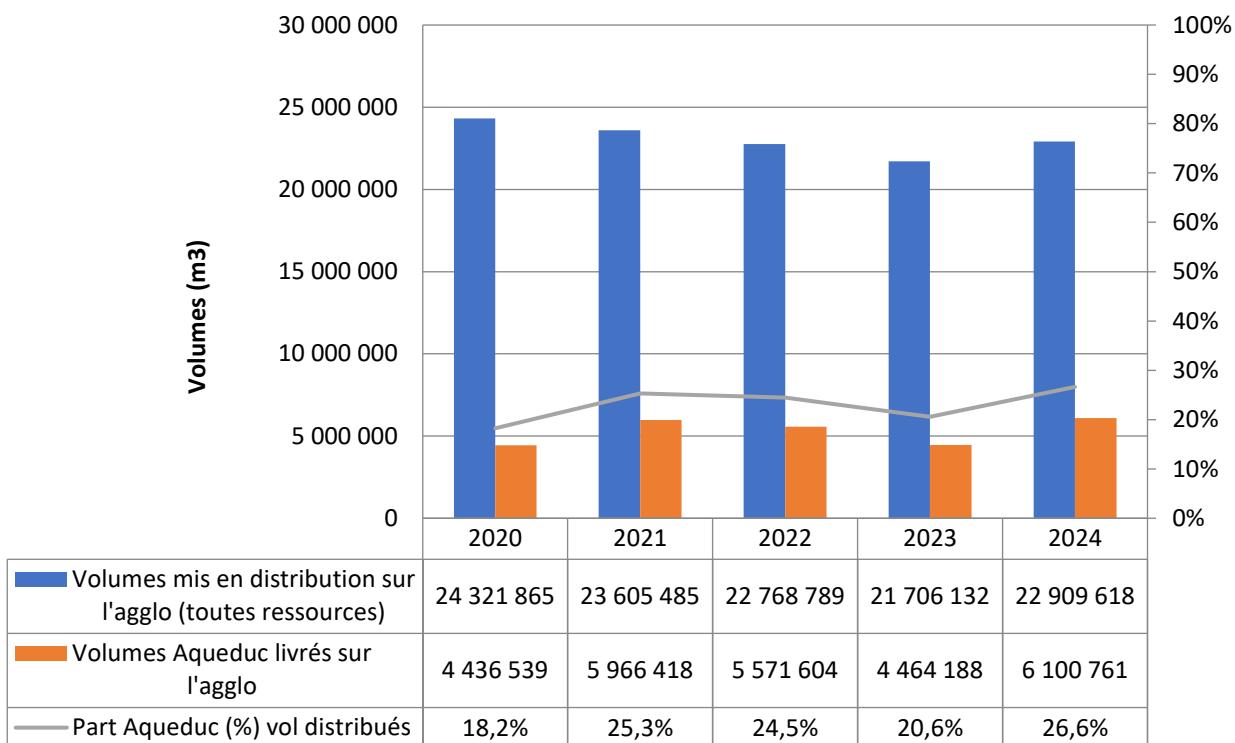
Les sollicitations mensuelles en eau de l'Aqueduc (cf. graphique ci-dessous) de 2024 augmentent fortement à partir du mois de juillet, d'une part en raison de la sollicitation de l'aqueduc par la commune de Nouméa pendant les travaux réalisés sur le barrage et d'autre part en raison des faibles précipitations d'août à novembre, qui ont fait baisser les capacités des ressources de surface des communes.



3.2.2 Part de l'Aqueduc dans les volumes d'eau mis en distribution sur le Grand Nouméa

Le volume d'eau total mis en distribution sur les communes du Grand Nouméa (toutes ressources confondues) s'est élevé à 22 909 618 m³ en 2024. Cela correspond à une augmentation de 5,5 % par rapport à 2023.

En 2024, l'Aqueduc de la Tontouta a fourni 26,6 % des volumes mis en distribution, toutes ressources confondues.



3.2.3 Qualité de l'eau livrée

❖ Analyses réalisées par le concessionnaire

- Autocontrôle de base :

Sur l'eau produite, le pourcentage de conformité des prélèvements réalisés en 2024, dans le cadre de l'autocontrôle, a atteint 100% pour les analyses bactériologiques et physico-chimiques vis-à-vis des normes calédoniennes.

Ressource	Nombre de prélèvement effectués	Nombre d'échantillons non conformes normes NC
Paramètres bactériologiques	10	0
Paramètres physico-chimiques	10	0

Sur l'eau distribuée, le pourcentage de conformité des prélèvements effectués en 2024, a atteint :

- pour les analyses bactériologiques : 100% ;
- pour les analyses physico-chimiques : 99% (soit 1 échantillon non conforme).

Distribution	Nombre de prélèvement effectués	Nombre d'échantillons non conformes normes NC
Paramètres bactériologiques	96	0
Paramètres physico-chimiques	96	1

L'échantillon non conforme provient de l'antenne Limousin et les paramètres concernés sont :

- le Fer, supérieur à 200 µg/l (326 µg/l)
- la turbidité, supérieure à 2 NFU (6,93 NFU)

Ces non conformités ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau de l'aqueduc mais s'expliquent par l'usage de l'antenne, en secours, dont l'ouverture est conditionnée par le niveau du réservoir Limousin. Des purges périodiques mensuelles ont été mise en place par l'exploitant pour améliorer la qualité de l'eau sur cette antenne.

- **Analyses complémentaires :**

Aucune analyse complémentaire n'a été réalisée en 2024.

❖ **Campagne de doublons réalisée par la régie de l'aqueduc**

La régie organise, en parallèle de l'autocontrôle du concessionnaire, 4 campagnes d'analyses par an, en doublons, avec un autre laboratoire privé.

Les campagnes sont trimestrielles, réalisées sur 4 points (1 antenne par commune), et analysent les paramètres suivants :

- Entérocoques
- Escherichia coli
- pH
- Chlore libre et chlore total

Une seule campagne de doublons a été organisée en avril 2024, les autres ont été annulées en raison des émeutes survenues en mai 2024.

Une non-conformité vis-à-vis des engagements contractuels sur le taux de chlore a été observée sur l'antenne du Mont Té (taux de chlore inférieur à 0,1 mg/L). Cette antenne est peu utilisée, ce qui peut entraîner une dégradation du taux de chlore.

❖ **Problématique d'abattement du chlore**

Aucune chute significative du taux de chlore n'a été observée en 2024 et la re-chloration de Ouaboudé n'a pas été utilisée en 2024.

3.2.4 La performance de l'adduction - Volume de pertes

Les pertes calculées correspondent à la différence entre les volumes produits mesurés et les volumes vendus mesurés.

Les pertes calculées sont constituées :

- d'une part de pertes « apparentes » correspondants à des volumes consommés mais non comptabilisés (volume détourné sur le réseau, volumes non comptés, volumes de service),
- d'autre part des « pertes réelles » correspondant aux fuites (fuites sur les conduites de transfert, fuites sur les points de livraison, fuites sur les réservoirs),
- et enfin des imprécisions de comptage.

Le Concessionnaire s'engage :

- à maintenir un niveau global de pertes le plus faible possible,
- à maintenir en deçà de 132 200 m³/an le volume des « pertes réelles ».

Toutefois, pour prendre en compte l'imprécision des dispositifs de comptage, aucune pénalité n'est appliquée au concessionnaire, en cas de dépassement de cet objectif, tant que l'écart entre le volume mesuré et l'objectif demeure inférieur à une plage de tolérance qui prend en compte les volumes vendus ou produits éventuellement non comptabilisés en raison de l'imprécision de comptage.

Il en résulte pour 2024 :

(1)	Objectif (volume maximal de pertes)	132 200 m ³
(1 BIS)	Plage de tolérance calculée	175 746 m ³
(2)	Pertes Réelles mesurées	108 218 m ³
(3) = (2)-(1)	Ecart perte réelles/objectif	- 23 982 m ³

L'écart (3) étant inférieur à l'objectif (1), le volume de pertes identifié pour l'année 2024 est conforme.

Trois fuites ont été réparées :

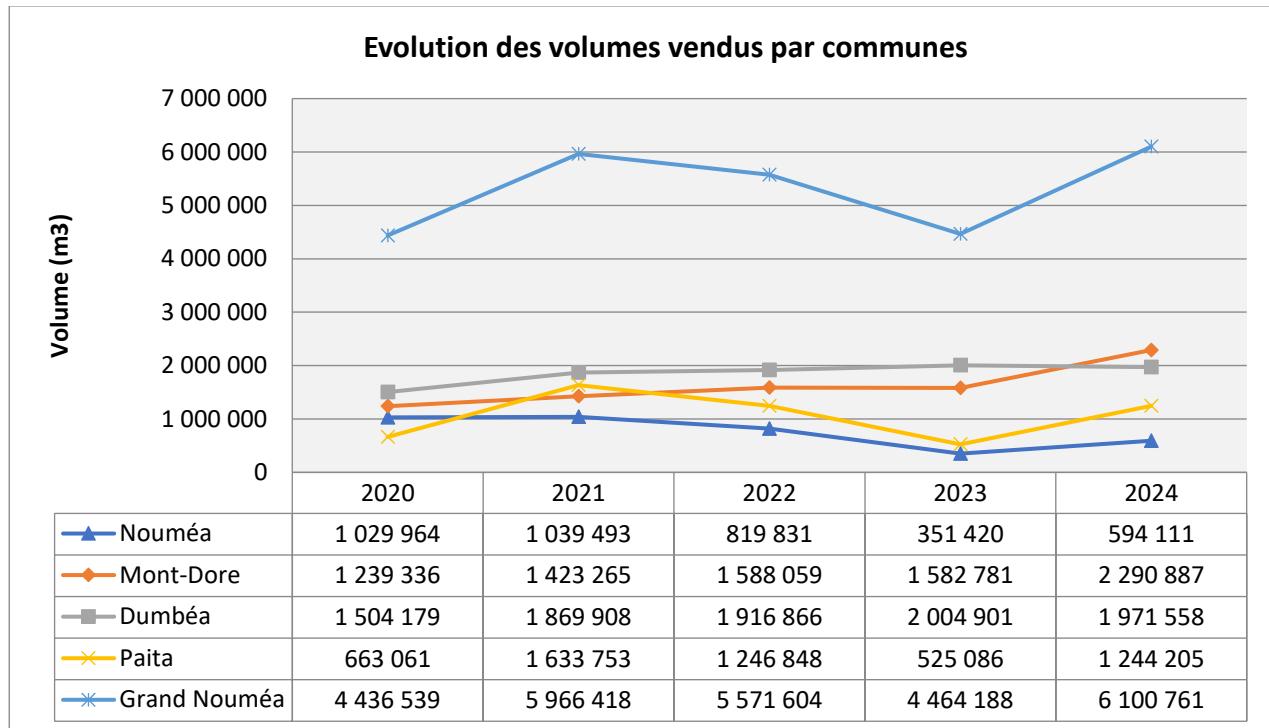
- 18/01/2024 : Fuite au niveau de la vanne de vidange du regard de vidange n°1180 (débit perte estimé 5 m³/h)
- 25/06/2024 : Fuite sur raccord adaptateur à bride au Mont Dore sur la passerelle à Saint Michel (débit perte estimé à 1m³/h)
- 12/09/2024 : Fuite en servitude sur la traversée rue ROUSSEAU au Mont Dore (débit perte estimé à 1m³/h)

Ces fuites n'expliquent pas le volume de perte. Les pertes pourraient s'expliquer par :

- Les fuites non identifiées ;
- La précision des mesures qui participent au calcul des volumes non comptés ;
- La précision des mesures qui dépend directement de la technologie des comptages ;
- La précision des mesures influencée par les conditions hydrauliques de fonctionnement ;
- Les estimations réalisées pour cause de dysfonctionnement ou panne des compteurs et débitmètres.

3.3 Le service rendu aux usagers

3.3.1 Les volumes livrés par commune



La variation par rapport à 2023 s'est décomposée comme suit :

Commune	<i>Evolution 2023/2024</i>
Points de livraison Nouméa	+69 %
Points de livraison Dumbéa	-2 %
Points de livraison Mont Dore	+45 %
Points de livraison Païta	+137 %
Moyenne	9 %

L'augmentation de livraison à la commune de Nouméa s'explique par la réalisation des travaux sur le barrage de la Dumbéa.

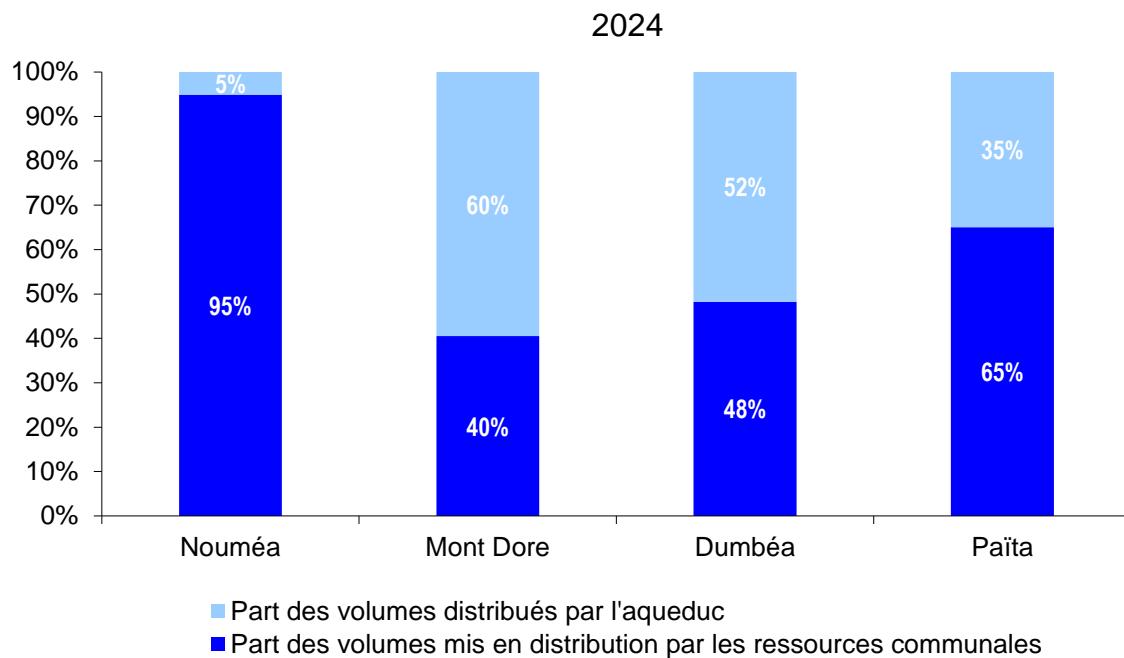
Les livraisons à la commune de Paita ont fortement augmenté en raison de la baisse de production sur les captages Roche Blanche et Carignan (peu de précipitation d'aout à novembre).

Les livraisons à la commune du Mont-Dore ont fortement augmenté en raison des conditions de pluviométrie et de la non utilisation du captage de la Thy pour des raisons d'accès lors des émeutes de 2024.

La consommation de la commune de Dumbéa reste stable.

3.3.2 Part des livraisons de l'Aqueduc dans les volumes mis en distribution

La ressource de l'aqueduc représente plus de 50% des volumes mis en distribution sur les communes de Dumbéa et du Mont-Dore. La part de l'aqueduc sur la commune de Païta passe de 16% en 2023 à 35% en 2024. Elle est très limitée sur la commune de Nouméa.



4 LA GESTION DU PATRIMOINE DE LA REGIE DES EAUX

4.1 Les travaux de premier établissement – Travaux Neufs

4.1.1 Les travaux réalisés par le concessionnaire

Le contrat de délégation prévoyait des travaux neufs pour l'amélioration du service et la sécurisation du fonctionnement d'ouvrages existants. L'ensemble de ces travaux ayant été réalisé par le concessionnaire en 2022 et en 2023, pour un montant cumulé de 11,6 M F CFP, aucun travaux neuf n'a été engagé par le concessionnaire en 2024.

4.1.2 Travaux réalisés par la régie des eaux

La régie a effectué en 2024 des investissements pour un montant de 230,2 MF CFP. Les principales opérations ont été les suivantes :

- Sur la station de pompage C100 :
 - o Renouvellement des cellules Haute Tension (non terminé fin 2024) ;
 - o Construction d'un local d'exploitation (non terminé fin 2024).
- Sur le réseau :
 - o Renforcement de la protection cathodique (non terminé fin 2024).

4.2 Les travaux d'entretien et de renouvellement

4.2.1 Les travaux réalisés par le concessionnaire

Le concessionnaire effectue les travaux d'entretien sur l'ensemble du patrimoine et est chargé du renouvellement de tous les équipements et accessoires hydrauliques, mécaniques ou électriques tels qu'identifiés dans le contrat.

Le concessionnaire a effectué en 2024 des travaux de renouvellement et d'entretien pour un montant de 26,2 MF. Les principales dépenses concernent :

- Le renouvellement de compteurs qui ont été remplacés par des débitmètres ;
- La réhabilitation des pompes de refoulement n°1 et n°4 ;
- Renouvellement d'un système de démarrage et 2 variateurs de vitesse sur les pompes des forages ;
- Travaux de réhabilitation sur les pieux supports des passerelles.

Le patrimoine dont le concessionnaire à la charge du renouvellement est estimé à 1 594 294 777 F selon l'inventaire transmis en 2023. Les renouvellements effectués en 2023 ont représenté 1,6% de la valeur du patrimoine total concédé.

A ce rythme, la durée moyenne de renouvellement est de 63 ans. Ce rythme est cohérent avec la durée de vie globale de l'ouvrage.

4.2.2 Travaux réalisés par la régie des eaux

La régie a dépensé 90 000 F pour des opérations d'entretien sur les voies et servitudes d'accès aux installations en 2024 (entretien des pistes et de la végétation).

4.3 La mise en œuvre du plan directeur d'investissement (PDI)

4.3.1 Présentation du plan directeur

Le plan directeur d'investissement de la régie de l'aqueduc a été validé en octobre 2023 par le comité syndical du SIGN. Il présente les principaux investissements envisagés sur la période 2024-2034.

Les investissements identifiés permettront :

- de maintenir l'ouvrage de l'Aqueduc de la Tontouta dans un état satisfaisant en réalisant les opérations d'entretien et de renouvellement nécessaires,
- de répondre aux problématiques des services de distribution d'eau potable communes en développant et en adaptant le patrimoine en place par des travaux neufs.

L'estimation prévisionnelle du montant total sur onze ans des opérations inscrites dans le plan est de 735 700 000 F qui se répartissent en :

- Etudes : 4 900 000 F
- Renouvellement du patrimoine : 207 100 000 F
- Travaux neufs : 523 700 000 F

4.3.2 Perspectives sur 5 ans : 2025-2029

Les prochaines opérations prévues, qui représentent sur les 5 prochaines années un montant de 233 MF sont les suivantes :

SITE	OPERATION	CATEGORIE	MONTANT TTC	ANNEE D'ENGAGEMENT
Réseaux	Antenne Caricouié	Renouvellement	75,5 MF	2025
Réseaux	Conduite DN 1000	Travaux neufs	23,5 MF	2025
Tous les sites	Equipements de sécurisation	Travaux neufs	19,5 MF	2025
Réservoir Ouaboudé	Route d'accès Nord	Renouvellement	9 MF	2025
Réseaux	Réseau incendie Côte 100	Travaux neufs	5 MF	2025
Côte 100	Système anti-incendie des batteries de compensation	Travaux neufs	1,5 MF	2025
Côte 100	Local technique (fin de chantier)	Travaux neufs	3 MF	2025
Côte 100	Aération local groupe électrogène	Renouvellement	1 MF	2025
Réseaux	Extension Mont-Dore Sud	Etudes	1 MF	2025

SITE	OPERATION	CATEGORIE	MONTANT TTC	ANNEE D'ENGAGEMENT
Côte 100	Réfection complète route d'accès "TROYAT"	Renouvellement	6 MF	2026
Réseaux	Antenne Caricouié - Essai de pression	Etudes	3 MF	2026
Réseaux	Protection de la conduite DN 1000 à Savannah	Travaux neufs	7 MF	2026
Côte 100	Renouvellement de 6 transformateurs électriques	Renouvellement	68 MF	2029

5 LES ASPECTS FINANCIERS DE LA REGIE DES EAUX

5.1 La tarification du service

Les tarifs de l'eau sont proposés par la régie des eaux et adoptés lors du comité syndical du SIGN en fin d'année n-1 pour l'année n. Ils sont établis au regard des perspectives de consommations et des travaux à effectuer.

Les tarifs n'ont pas évolué entre 2023 et 2024. Ils sont restés stable depuis 2020 soit :

- « Vente d'eau en gros » : 24,85 F HT/ m³ d'eau livré en gros par l'Aqueduc aux services distribution communaux ;
- « Abonnement » : 43,30 F HT/m³ d'eau vendu aux abonnés des services de distribution du Grand Nouméa.

5.2 La rémunération du concessionnaire

Le concessionnaire perçoit chaque année une rémunération versée par la régie des eaux pour les missions prévues dans son contrat.

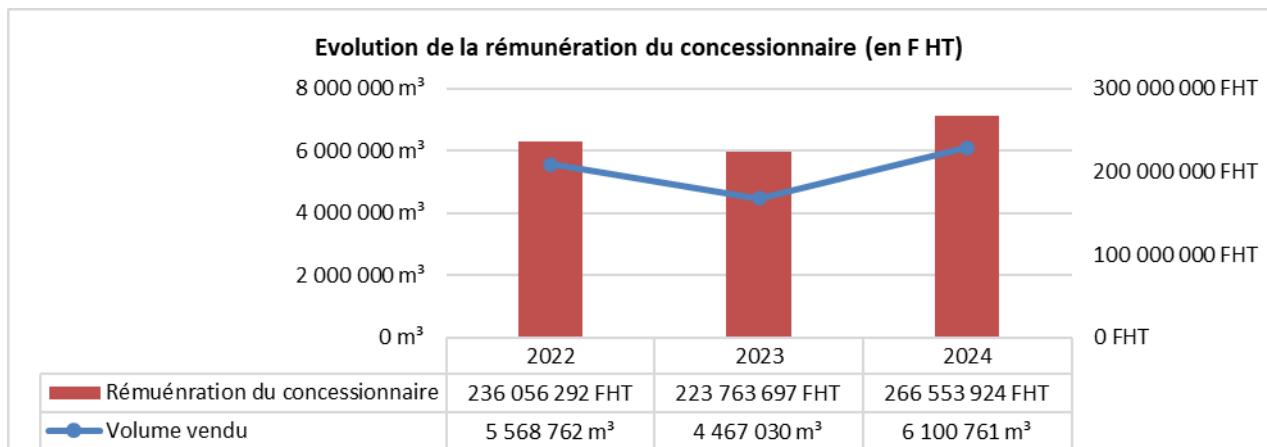
Cette rémunération (R_n) comprend une part forfaitaire et une part proportionnelle au volume d'eau livré aux communes et s'établit selon la formule suivante pour l'année n : $R_n = F_n + P_n \times VOLV_eG_n$

Avec :

- F_n : 90 % des dépenses fixes d'exploitation, telles que prévues dans le compte d'exploitation prévisionnel annexé au contrat et indexées à l'année n,
- P_n : prix par m³ vendu en gros aux services de distribution d'eau du Grand Nouméa, tel que prévu dans le compte d'exploitation prévisionnel et indexé à l'année n,
- $VOLV_eG_n$: volume en m³ réellement vendu en gros pendant l'année n aux services de distribution d'eau du Grand Nouméa.

Les volumes sont appréciés sur la base de 12 mois, correspondant à l'année civile.

La rémunération réelle du concessionnaire en 2024 s'est élevée à 266 553 924 F CFP HT pour 6 100 761 m³ vendus soit 274 550 542 F CFP TTC.



5.3 Bilan des charges et produits du concessionnaire

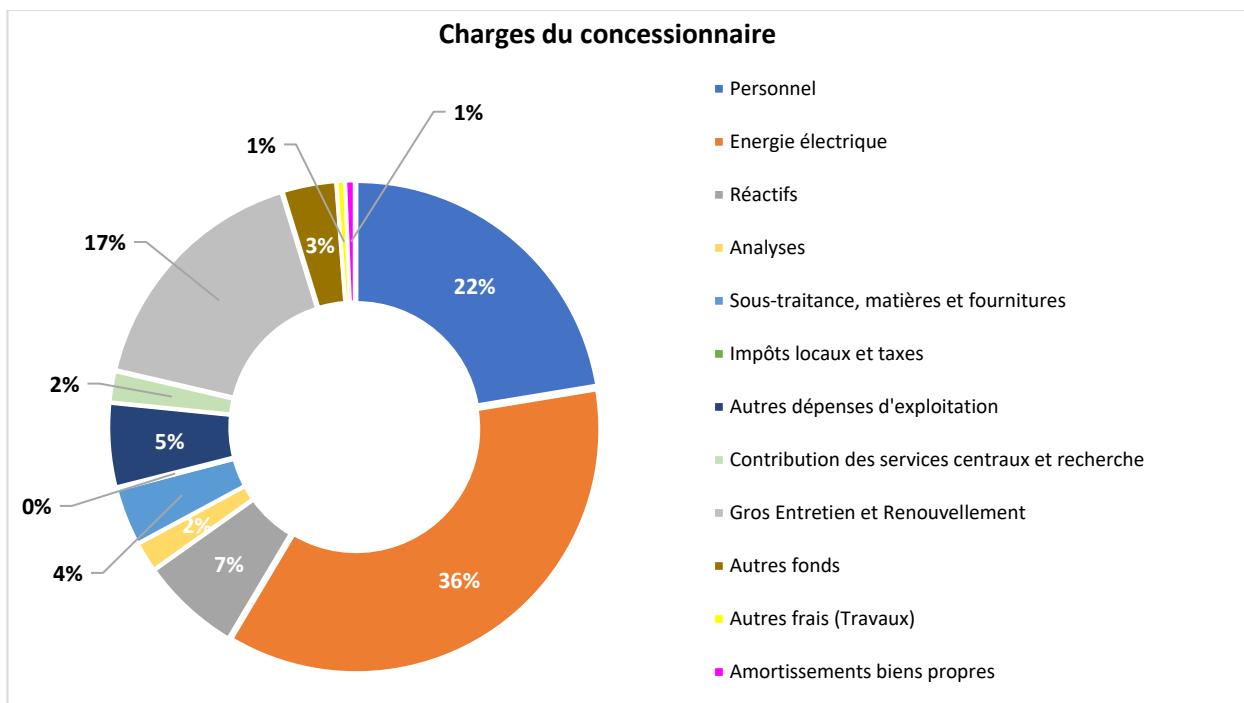
5.3.1 Le compte annuel de résultat d'exploitation

	2023	2024	Compte d'exploitation prévisionnel 2024 actualisé	Variation 2024/2023 %	Variation 2024/CEP actualisé %
Volumes (m3) ventes en gros	4 467 030	6 100 761	4 200 000	37%	45%
PRODUITS (en F)	223 763 697	266 553 924	230 137 458	19%	16%
Exploitation du service	223 763 697	266 553 924	230 137 458	19%	16%
CHARGES (en F)	204 671 254	244 572 747	213 338 253	19%	15%
Personnel	47 254 726	54 788 849	43 796 416	16%	25%
Energie électrique	72 435 453	88 391 33	73 120 863	22%	21%
Produits de traitement	12 001 909	16 202 267	9 940 372	35%	63%
Analyses	6 451 241	4 833 771	5 132 354	-25%	-6%
Sous-traitance, matière et fournitures	4 695 342	9 237 879	12 495 597	97%	-26%
Impôts locaux et taxes	67 295	269 462	467 509	300%	-42%
Autres dépenses d'exploitation	7 140 292	13 615 245	12 082 129	91%	13%
<i>télécommunication</i>	754 586	1 276 604	963 521	69%	32%
<i>engins et véhicules</i>	3 880 821	4 068 654	3 525 324	5%	15%
<i>informatique</i>	1 520 653	3 088 906	2 942 003	103%	5%
<i>assurance</i>	416 794	1 069 925	330 522	157%	224%
<i>locaux</i>	709 488	1 837 420	1 586 507	159%	16%
<i>autres</i>	-142 050	2 273 736	2 734 252	1701%	17%
Contribution des services centraux et de recherche	4 027 747	5 016 821	4 187 278	25%	20%
Charges relatives au renouvellement	39 690 047	40 597 990	40 597 990	2%	0%
<i>Garantie de renouvellement</i>	10 848 262	11 096 425	11 096 425	2%	0%
<i>Programme de renouvellement</i>	28 841 786	29 501 565	29 501 565	2%	0%
Autres fonds	8 491 500	8 685 750	8 685 750	2%	0%
<i>Entretien des Berges - Fonds 1</i>	214 200	219 100	219 100	2%	0%
<i>Entretien et renouvellement des supports de canalisations - Fonds 2</i>	3 213 000	3 286 500	3 286 500	2%	0%
<i>Grosses opérations d'entretien - Fonds 3</i>	5 064 300	5 180 150	5 180 150	2%	0%
Charges relatives aux investissements contractuels	1 400 546	1 400 546	1 400 547	0%	0%
Charges relatives aux investissements du domaine privé	1 015 156	1 532 836	1 431 448	51%	7%
RESULTAT AVANT IMPOT (en F)	19 092 443	21 981 177	16 799 205	15%	31%

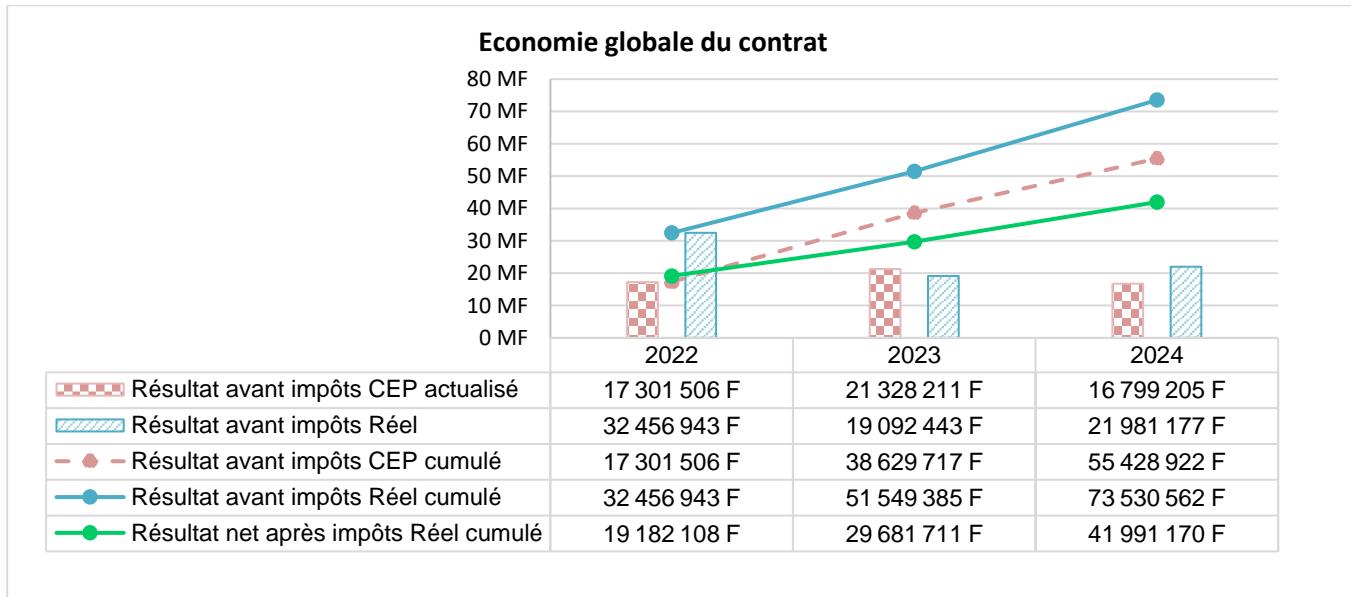
Le résultat avant impôts 2024 est supérieur au prévisionnel et au résultat de l'année 2023. Cela s'explique par des ventes d'eau bien supérieures aux prévisions du fait de la météo du premier trimestre, de l'inaccessibilité de la ressource de la Thy au Mont-Dore depuis mai 2023 et des travaux sur le barrage de la Dumbéa engendrant une utilisation plus importante de l'aqueduc.

Les principaux postes de dépenses du concessionnaire sont l'énergie (36%), le personnel (22%) et les investissements du programme Gros Entretien Renouvellement (GER) (17%).

Ces charges évoluent de manière linéaire et leur répartition est relativement similaire à l'exercice précédent :



5.3.2 Équilibre global du contrat de concession de la régie de l'aqueduc



L'écart constaté dès 2022 entre le résultat cumulé réel avant impôt et le prévisionnel se maintient sur les années 2023 et 2024.

Le résultat cumulé net après impôts se stabilise à 6% du chiffre d'affaires cumulé depuis le début du contrat.

5.4 Bilan des charges et produits du budget annexe Eau du SIGN

Le compte administratif du budget annexe des eaux est présenté ci-dessous :

	CA 2023	CA 2024	Variation 2023/2024
SECTION D'EXPLOITATION			
Vente d'eau en gros	109 860 747	153 783 161	40%
Ventes d'eau en gros à Nouméa	6 870 724	16 878 220	146%
Ventes d'eau en gros au Mont-Dore	39 366 637	55 399 702	41%
Ventes d'eau en gros à Dumbéa	49 730 492	52 574 703	6%
Ventes d'eau en gros à Païta	13 783 529	28 930 536	110%
Vente d'eau - autre	109 365		-100%
Abonnement	744 280 978	585 163 943	-21%
Abonnement au GT - Nouméa	405 479 512	313 393 167	-23%
Abonnement au GT - Mont-Dore	88 546 135	59 178 883	-33%
Abonnement au GT - Dumbéa	146 875 045	90 895 019	-38%
Abonnement au GT - Païta	103 380 286	121 696 874	18%
Produits exceptionnels	29 360 908	32 913 570	12%
Total des recettes d'exploitation	883 502 633	771 860 674	-13%
Charges à caractère général	272 834 399	254 276 242	-7%
Fourniture administrative et d'entretien	17 282	1 874	-89%
Rémunération du déléataire	258 681 066	244 658 916	-5%
Voies et réseaux	3 679 048	90 100	-98%
Maintenance	300 056	79 624	-73%
Matériel roulant	115 156		-100%
Assurance multirisques	4 267 543	4 460 012	5%
Autres services extérieurs	2 017 180	407 444	-80%
Frais mutualisés du SIGN	3 471 373	3 164 160	-9%
Autres frais	117 000	100 000	-15%
Taxes foncières	168 695	168 695	0%
Autres impôts locaux		1 145 417	
Charges de personnel	22 968 372	20 735 902	-10%
Charges financières	128 340 727	119 048 929	-7%
Charges exceptionnelles	20	6 396 546	>100%
Dotation aux provisions	79 188 621	17 761 046	-78%
Total des charges d'exploitation	503 332 139	418 218 665	-17%
Résultat d'exploitation	380 170 494	353 642 009	-7%
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Subventions d'investissement	37 118 432	127 689 784	244%
Total des recettes d'investissement	37 118 432	127 689 784	244%
Remboursement des emprunts	386 280 203	364 092 148	-6%
Immobilisation incorporelles - Etudes	10 100 791	9 696 854	-4%
Immobilisations corporelles	50 039 443	53 034 021	6%
Immobilisations en cours	68 664 847	38 662 950	-44%
Total des dépenses d'investissement	515 085 284	465 485 973	-10%
Résultat d'investissement	-477 966 852	-337 796 189	-29%
RESULTAT GLOBAL	-97 796 358	15 845 820	-116%

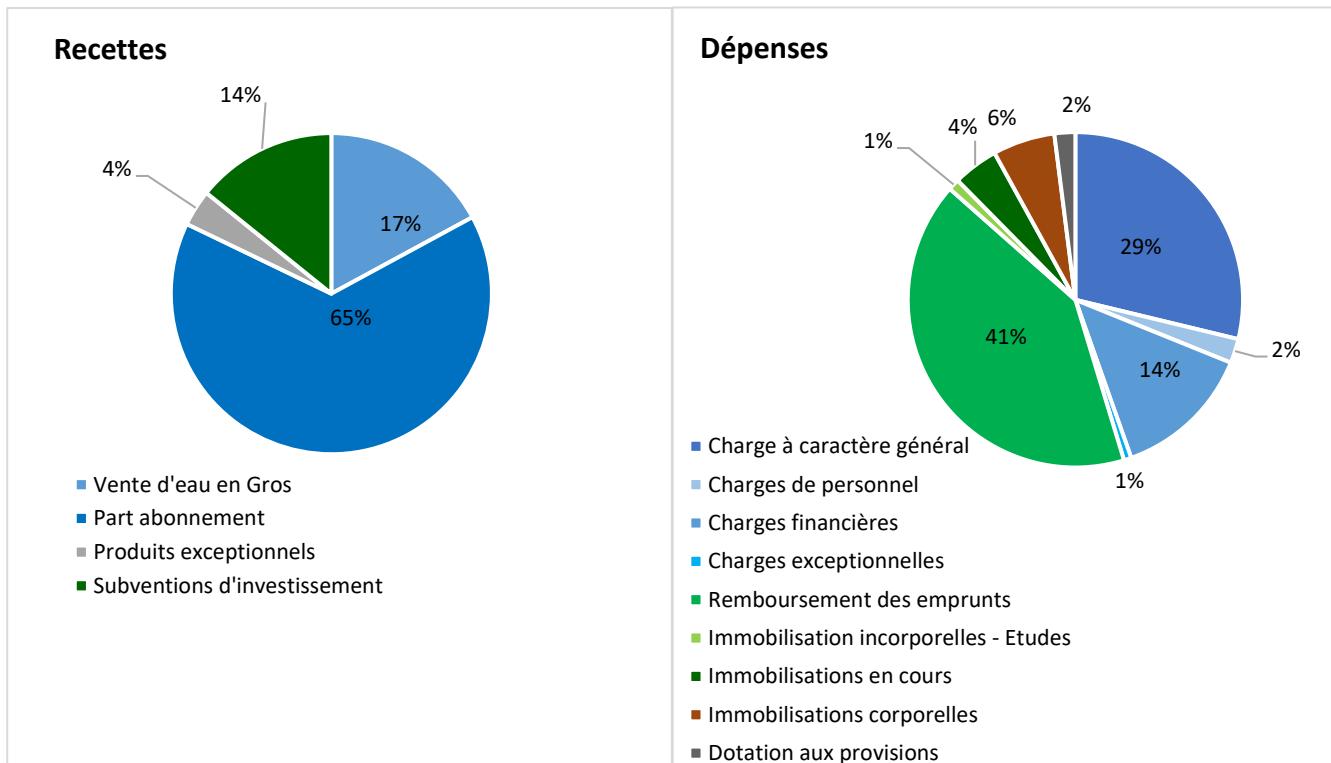
* La rémunération du concessionnaire est constituée de la rémunération prévisionnelle sur les douze mois et de la régularisation de l'année n-1.

Le résultat de l'exercice 2024 du budget annexe Eau de la régie de l'aqueduc est positif.

Les recettes du budget annexe Eau sont composées à 82% des tarifs appliqués aux services de distribution d'eau potable des communes (Vente En Gros) et des tarifs appliqués à l'ensemble des abonnés aux services d'eau du Grand Nouméa (Part Abonnement).

En 2024, la part des subventions dans les recettes du service s'est élevée à 14%. Il s'agit uniquement de subventions liées aux investissements.

Les principaux postes de dépenses du budget annexe Eau sont le remboursement des emprunts (41%) et la rémunération du concessionnaire (28%).



5.5 Endettement du service

L'encours de la dette du Budget Annexe Eau s'établissait au 31 décembre 2024 à **4 071 025 104 F.**

Le Budget Annexe de l'Eau compte quatre emprunts en cours de remboursement :

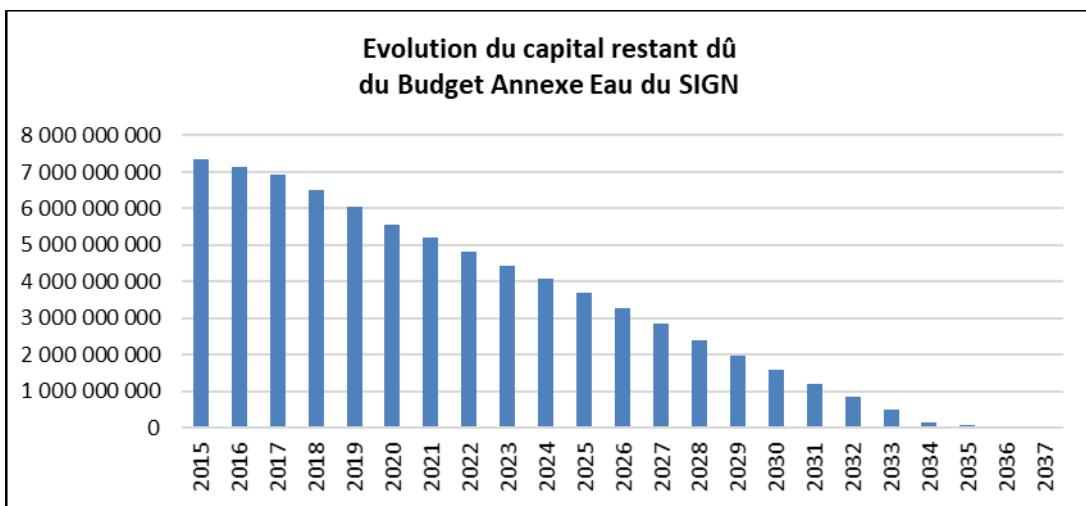
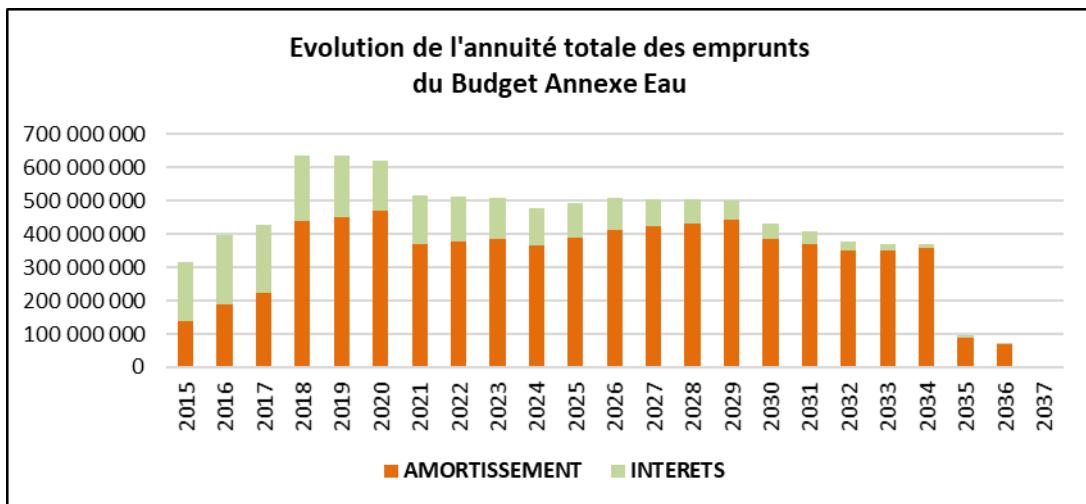
ANNEE	BANQUE	TAUX	DUREE	MONTANT EMPRUNTE
2015	BNC	4% (fixe via SWAP)	18 ans	550 000 000 F
2015	BCI	4,5 % (fixe)	21 ans	1 916 990 918 F
2015	AFD	2,76% (fixe)	19 ans	3 937 956 000 F
2015	BPCE	3,25% (fixe)	15 ans	1 550 000 000 F

En 2024, l'annuité totale versée s'est élevée à **477 002 942 F.**

Les annuités prévues pour les cinq prochains exercices sont les suivantes :

En MF	2025	2026	2027	2028	2029
ANNUITE TOTALE	491,5	506,7	505,2	503,7	502,3

Le plan d'amortissement prévoit l'extinction de la dette en 2036 :



5.6 Les ratios financiers caractéristiques de la régie des eaux

5.6.1 Coût de la gestion de la régie des eaux

Dans les principes de construction tarifaire :

- La production d'eau par l'Aqueduc est financée par les recettes provenant de la Vente d'Eau en Gros.
- Le renouvellement des ouvrages (partie investissement) est financé par les recettes de l'Abonnement.

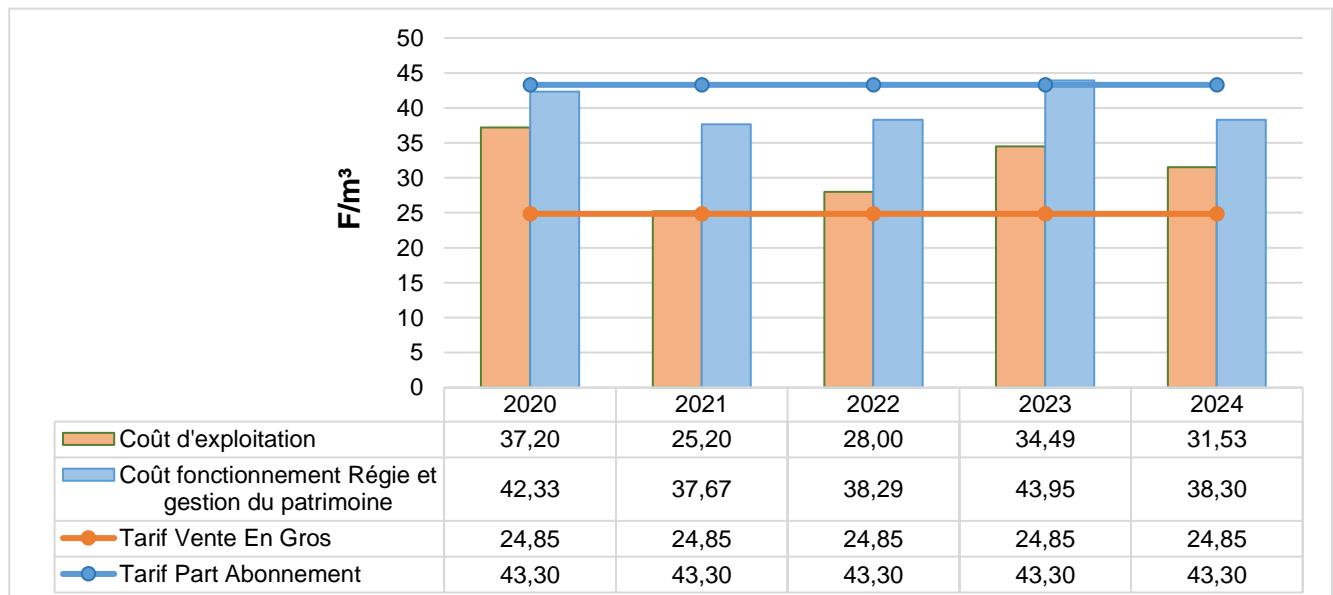
Les « charges d'exploitation du concessionnaire » présentées dans le tableau ci-dessous comprennent les charges d'exploitation, la redevance d'occupation du domaine public (jusqu'en 2022), et la contribution des services centraux et de recherche.

Cout d'exploitation :

	2020	2021	2022	2023	2024
Charges d'exploitation du concessionnaire (F)	165 026 000	150 348 000	155 946 343	154 074 005	192 355 625
Volumes vendus (m ³)	4 436 539	5 966 418	5 568 732	4 467 030	6 100 761
Coût d'exploitation du service (F/m³)	37,20	25,20	28,00	34,49	31,53
Tarif Vente d'Eau en Gros (F/m³)	24,85	24,85	24,85	24,85	24,85

Coûts de fonctionnement de la régie et liés à la gestion du patrimoine :

	2020	2021	2022	2023	2024
Remboursement emprunts (F)	614 419 916	516 228 687	508 043 585	514 620 930	483 141 077
Dépenses fonctionnement de la Régie (F)	31 116 347	38 529 650	27 087 551	33 025 674	29 629 515
Dépenses Travaux de la Régie (F)	87 319 006	60 032 549	40 275 940	128 805 081	101 393 825
Dépenses Travaux du concessionnaire (F)	38 307 000	36 590 000	47 654 000	50 597 249	52 217 122
TOTAL Investissement (F)	771 162 269	651 380 886	623 061 076	727 048 934	666 381 539
Volumes facturés sur le Grand Nouméa (m ³)	18 219 389	17 292 767	16 274 051	16 542 038	17 397 888
Coût régie et patrimoine (F/m³)	42,33	37,67	38,29	43,95	38,30
Tarif Abonnement (F/m³)	43,30	43,30	43,30	43,30	43,30



5.6.2 Le financement externe des investissements

Les investissements de la Régie sont en partie financés par des subventions externes. En 2024, les subventions perçues l'ont été dans le cadre du contrat d'agglomération auquel contribuent :

- l'Etat,
- la province Sud,
- les communes membres du SIGN.

En Francs	2020	2021	2022	2023	2024
Investissement de la régie	87 319 006	60 032 549	40 275 940	128 805 081	101 393 825
Subventions	29 975 984	65 964 416	39 491 106	37 118 432	127 689 784

Sur cinq ans glissants, le taux de financement externe des investissements a été de 72%.

5.6.3 Ratios financiers du budget annexe Eau du SIGN

En MF	2020	2021	2022	2023	2024
EPARGNE BRUTE	460,4	547,2	324,1	380,2	353,6
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	-7,6	174,8	-53,9	-6,1	-10,5
CAPITAL RESTANT DU AU 31/12	5 568,9	5 199,4	4 821,4	4 435,1	4 071,0
FONDS DE ROULEMENT (FDR)	123,8	304,5	249,8	152,0	167,9
PROVISIONS EN FIN D'EXERCICE	116,1	116,1	314,1	393,3	411,0
CUMUL FDR ET PROVISIONS	239,9	420,6	563,9	545,3	578,9
TAUX D'EPARGNE BRUTE	48%	57%	34%	43%	46%
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	12 ans	10 ans	15 ans	12 ans	12 ans

Avec :

EPARGNE BRUTE = recettes réelles de fonctionnement (hors report) moins dépenses réelles de fonctionnement

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT = épargne brute moins remboursement du capital des emprunts

FONDS DE ROULEMENT = résultat global (y compris reports) en fin d'exercice

TAUX D'EPARGNE BRUTE = épargne brute divisée par recettes réelles de fonctionnement

CAPACITE DE DESENDETTEMENT = capital restant dû divisé par épargne brute